



Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité « performance sportive » mention Football

1. DISPENSE DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Situation	Cochez la/les situations correspondant à votre parcours	Pièces justificatives à fournir impérativement dans votre dossier de candidature	Dispense
Le titulaire du diplôme fédéral d'entraîneur de football délivré par la Fédération française de football	<input type="checkbox"/>	Copie du Diplôme d'Entraîneur Football	Dispense des 4 conditions préalables à l'entrée en formation
Le sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport et titulaire du titre à finalité professionnelle de niveau 3 " brevet d'entraîneur de football " délivré par la Fédération française de football ou du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option " football " ;	<input type="checkbox"/>	Copie du Brevet d'Entraîneur de Football ou Copie du Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option " football " + Attestation délivrée par le Ministère des Sports ou tout autre document attestant de l'inscription sur la liste SHN	Dispense des 4 conditions préalables à l'entrée en formation
Le joueur ayant évolué au niveau national en ligue 1 ou ligue 2 pendant cent matchs en seniors et titulaire du titre à finalité professionnelle de niveau 3 " brevet d'entraîneur de football " délivré par la Fédération française de football. Cette expérience est attestée par le directeur technique national du football.	<input type="checkbox"/>	Copie du Brevet d'Entraîneur de Football ou Copie du Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option " football " + 100 matches en L1/L2 complétés dans le CV du joueur complété	Dispense des 4 conditions préalables à l'entrée en formation
Est dispensé du test de démonstration technique mentionné à l'article 3 le joueur justifiant de cent matchs en seniors dans les championnats nationaux hommes au cours de cinq saisons sportives ou la joueuse justifiant de quatre-vingts matchs en seniors dans le championnat national femmes " D1 " au cours de sept saisons sportives et titulaire du titre à finalité professionnelle de niveau 3 " brevet d'entraîneur de football " délivré par la Fédération française de football. Cette expérience est attestée par le directeur technique national du football.	<input type="checkbox"/>	100 matches en National homme complétés dans le CV du joueur complété Ou 80 matches en National femme complétés dans le CV du joueur complété	Dispense de la condition 3 préalable à l'entrée en formation
Est dispensé de la production de l'attestation de capacité à l'arbitrage mentionnée à l'article 3 le titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option " football " ou du titre à finalité professionnelle de niveau 3 " brevet d'entraîneur de football " délivré par la Fédération française de football.	<input type="checkbox"/>	Copie du Brevet d'Entraîneur de Football Ou Copie du Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option " football "	Dispense de la condition 2 préalable à l'entrée en formation

INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL

CNF - Domaine de Montjoye – 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 21 – Mail : formations.entraîneurs@fff.fr –
www.maformation.fff.fr Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France
Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z



Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité « performance sportive » mention Football

Nom : Prénom :

Attestation de volume horaire à compléter pour les personnes devant justifier de la condition 1

Pour le décompte total des heures effectuées dans une fonction ou un emploi, il sera procédé de la façon suivante :

1. Une séance d'entraînement comptera pour un volume horaire de 2 heures 30.
 2. Une direction de match comptera pour un volume horaire de 2 heures 30.
- (Dans les deux cas, la préparation de la séance ou du match est incluse.)

Attestation club n°	Saison : 2025/2026 (une saison)
Equipe entraînée :	Nom du club :
Niveau :	Ligue :
Fonction :	Adresse :
Votre statut : <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Bénévole	CP : Ville :
Depuis le : / Jusqu'au : /	N° affiliation :
<u>Durée</u> Nombre de séances et de match par semaine : (1) Nombre de semaines d'entraînement par saison : (2)	<u>Président du club</u> Nom : Prénom : atteste que le volume horaire d'entraînement et match a été réellement réalisé.
<u>Total des heures effectuées :</u> (1) X (2)..... X 2,5 = heures	Signature du Président (et cachet du club)
Attestation club n°	Saison : 2024/2025 (une saison)
Equipe entraînée :	Nom du club :
Niveau :	Ligue :
Fonction :	Adresse :
Votre statut : <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Bénévole	CP : Ville :
Depuis le : / Jusqu'au : /	N° affiliation :
<u>Durée</u> Nombre de séances et de match par semaine : (1) Nombre de semaines d'entraînement par saison : (2)	<u>Président du club</u> Nom : Prénom : atteste que le volume horaire d'entraînement et match a été réellement réalisé.
<u>Total des heures effectuées :</u> (1) X (2)..... X 2,5 = heures	Signature du Président (et cachet du club)

INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL

CNF - Domaine de Montjoye - 78120 Clairefontaine en Yvelines - Tél. +33 (0)1 34 84 08 21 - Mail :

formations.entraineurs@fff.fr - www.maformation.fff.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France

Siret n° 514 712 355 00015 - Code NAF 85.51Z



Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité « performance sportive » mention Football

Nom : Prénom :

Attestation de volume horaire à compléter pour les personnes devant justifier de la condition 1

Pour le décompte total des heures effectuées dans une fonction ou un emploi, il sera procédé de la façon suivante :

1. Une séance d'entraînement comptera pour un volume horaire de 2 heures 30.
 2. Une direction de match comptera pour un volume horaire de 2 heures 30.
- (Dans les deux cas, la préparation de la séance ou du match est incluse.)

Attestation club n°	Saison : 2023/2024 (une saison)
Equipe entraînée :	Nom du club :
Niveau :	Ligue :
Fonction :	Adresse :
Votre statut : <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Bénévole	CP : Ville :
Depuis le : / Jusqu'au : /	N° affiliation :
Durée Nombre de séances et de match par semaine : (1) Nombre de semaines d'entraînement par saison : (2)	Président du club Nom : Prénom : atteste que le volume horaire d'entraînement et match a été réellement réalisé.
Total des heures effectuées : (1) X (2)..... X 2,5 = heures	Signature du Président (et cachet du club)
Attestation club n°	Saison : 2022/2023 (une saison)
Equipe entraînée :	Nom du club :
Niveau :	Ligue :
Fonction :	Adresse :
Votre statut : <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Bénévole	CP : Ville :
Depuis le : / Jusqu'au : /	N° affiliation :
Durée Nombre de séances et de match par semaine : (1) Nombre de semaines d'entraînement par saison : (2)	Président du club Nom : Prénom : atteste que le volume horaire d'entraînement et match a été réellement réalisé.
Total des heures effectuées : (1) X (2)..... X 2,5 = heures	Signature du Président (et cachet du club)

INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL

CNF - Domaine de Montjoye - 78120 Clairefontaine en Yvelines - Tél. +33 (0)1 34 84 08 21 - Mail :

formations.entraineurs@fff.fr - www.maformation.fff.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France

Siret n° 514 712 355 00015 - Code NAF 85.51Z



Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité « performance sportive » mention Football

Nom : Prénom :

Attestation de volume horaire à compléter pour les personnes devant justifier de la condition 1

Pour le décompte total des heures effectuées dans une fonction ou un emploi, il sera procédé de la façon suivante :

1. Une séance d'entraînement comptera pour un volume horaire de 2 heures 30.
 2. Une direction de match comptera pour un volume horaire de 2 heures 30.
- (Dans les deux cas, la préparation de la séance ou du match est incluse.)

Attestation club n°	Saison : 2021/2022 (une saison)
Equipe entraînée :	Nom du club :
Niveau :	Ligue :
Fonction :	Adresse :
Votre statut : <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Bénévole	CP : Ville :
Depuis le : / Jusqu'au : /	N° affiliation :
Durée Nombre de séances et de match par semaine : (1) Nombre de semaines d'entraînement par saison : (2)	Président du club Nom : Prénom : atteste que le volume horaire d'entraînement et match a été réellement réalisé.
Total des heures effectuées : (1) X (2) X 2,5 = heures	Signature du Président (et cachet du club)